

CONTACTS PRESSE

IGN

Sophie Couturier
01 43 98 83 05
06 85 31 34 90
sophie.couturier@ign.fr

Corinne Waechter
01 43 98 83 12
06 45 37 45 73
corinne.waechter@ign.fr

ign.fr - geoportail.gouv.fr

CNPFF

Stéphane Darnaudat
01 47 20 68 15
stephane.darnaudat@cnpf.fr

Nathalie Marechal
01 47 20 95 93
nathalie.marechal@cnpf.fr

www.cnpf.fr

**L'IGN et le CNPF consolident leurs connaissances de la forêt privée
par un accord de collaboration**

Le 17 décembre 2014, Monsieur Daniel BURSAX, directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et Monsieur Thomas FORMERY, directeur général du Centre national de la propriété forestière (CNPFF) signent un accord de collaboration pour consolider leurs connaissances réciproques de la forêt privée française.

Cet accord porte sur :

La fourniture de données

Dans le cadre de leurs missions de service public, l'IGN et le CNPF constituent et mettent à jour des bases de données. Pour une meilleure exécution de ces missions, ils décident de développer les échanges de données afin d'en enrichir leurs bases respectives.

La fourniture de services

Dans le cadre de l'exercice de leurs missions :

- l'IGN ouvrira pour le compte du CNPF, l'usage d'un logiciel d'accès aux résultats issus de l'inventaire forestier statistique. Le CNPF pourra ainsi bénéficier de possibilités avancées d'interrogation et de calcul de résultats personnalisés d'inventaire forestier ;
- le CNPF transmettra périodiquement à l'IGN la délimitation des forêts privées disposant de documents de gestion durable en cours de validité, sans particularisation des propriétés.

La collaboration pour mener des actions en commun

L'IGN et le CNPF seront amenés à effectuer en commun des actions d'inventaire, de recherche, d'innovation et de développement pour une meilleure connaissance de la ressource ligneuse.



À propos de l'IGN

L'IGN a pour vocation de décrire la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales. Il produit toutes les représentations appropriées des données rassemblées, les diffuse et les archive. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire, au développement durable et à la protection de l'environnement, à la défense et à la sécurité nationale, à la prévention des risques, au développement de l'information géographique et à la politique forestière en France et à l'international.

L'Institut national de l'information géographique et forestière est placé sous la double tutelle de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.



À propos du CNPF

Le CNPF est au service des 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,2 millions d'hectares à vocation de production, soit 23 % du territoire. Le CNPF a une mission générale de développement, d'orientation de la gestion et d'amélioration de la production des forêts privées. Un tiers de la forêt privée est gérée selon un document de gestion durable agréé par les 18 délégations régionales.

Le Centre national de la propriété forestière est placé sous la tutelle du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.